YERRES

Service des Sports,
Loisirs, Jeunesse
N° TEL : 01.69.49.79.00
N/REF. : NDA/AB/DC/SP

DECISION N° 2000/317

OBJET : Convention entre la Commune d'Yerres et l'Oeuvre Universitaire du Loiret ; Séjour de ski à Combloux en Février 2001.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 Juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la Commune souhaite organiser un séjour de ski à Combloux du samedi 17 au samedi 24 février 2001 inclus pour 15 enfants de 6 à 13 ans,

CONSIDERANT que la proposition de l'Oeuvre Universitaire du Loiret correspond aux intérêts de la Commune,

DECIDE

De signer la convention correspondante, établie par l'Oeuvre Universitaire du Loiret d'un montant de 53 700 francs T.T.C.,

De verser un acompte de 40% du coût total du séjour à la signature de la convention,

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la Commune, Exercice 2001 - Fonction 4 - Sous Fonction 4142 - Article 6288.

REÇU LE
14 NOV. 2000
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Fait à Yerres, le 9 novembre 2000

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE) N° 153

Nicolas DUPONT-AIGNAN